

## 4<sup>E</sup> RENCONTRE 2024-2025 DE LA TGIRT CHAUDIÈRE-APPALACHES

<b>DATE</b>	<b>LIEU</b>	<b>RESPONSABLE</b>
Jeudi 13 fév. 2025 10h30 à 15h	En ligne	Amélie Denoncourt Courriel : adenoncourt@montmagny.com Téléphone : 418 248-5985 poste 347

### PROJET DE COMPTE-RENDU

<b>PERSONNES PRÉSENTES</b>	<b>DÉLÉGUÉS</b> (avec droit de décision)	<b>SIÈGE (ORGANISATION, S'IL Y A LIEU)</b>
	Martin Béland Véronique Brochu Steve Cadorette Dave Chouinard (départ à 12h) Jonathan Grandmont (départ à 14h30) Yvon Marcoux Hugo Matte Pablo M. Rousseau Gilles Paquet Geneviève Paré Martin Paulette Daniel Racine Mathieu Turcotte	Détenteur d'un PRAU (CGFA) Organisme de bassin versant (COBARIC) Acériculteur (Lotbinière) BGA, volume résineux (Matériaux Blanchet)  BGA, volume feuillu (Domtar)  Acériculteur (Beauce) Détenteur de certificat forestier (Gestion Forap) MRC (MRC de Lotbinière) ZEC (ZEC Jaro) MRC (MRC de L'Islet) Conseil régional de l'environnement (CRECA) MRC (MRC de Montmagny) Parcs régionaux (MRC des Etchemins)
	<b>PERSONNES RESSOURCES</b> (sans droit de décision)	<b>EXPERTISE</b>
	Louis Bélanger (départ à 12h) Shona-Gabrielle Bélanger Amélie Denoncourt Daniel Gagnon Jason Lamontagne Sylvain Lamontagne Lucie Tessier	Personne-ressource en environnement (Nature Qc)  Personne-ressource faunique (Réseau Zec) Coordonnatrice de la TGIRT (MRC de Montmagny) Personne-ressource en acériculture MRNF, Ingénieur forestier (UG) MRNF, Chef d'unité de gestion (UG) MRNF, Représentante TGIRT (DGFo)
	<b>INVITÉS</b>	
	Thomas Aubé (départ à 12h) Julie Molard (pour le point 8)	MRNF AF2R

(pour le point 14)	
Esther Carle-Pruneau	CERFO
Sophie Dallaire	CERFO
Alicia Lamontagne	CIMMI
Vincent Thomas	CIMMI

<b>PERSONNES ABSENTES</b>	<b>DÉLÉGUÉS / PERSONNES RESSOURCES</b>	<b>SIÈGE / EXPERTISE</b>
	Marie Brousseau Martin Gaudreau	Acéricultrice (Appalaches) Chasseurs et pêcheurs (FédéCP)

**SIÈGES VACANTS**

Communautés autochtones  
Pourvoiries  
Trappeurs  
Exploitants agricoles

ÉLÉMENTS IMPORTANTS		SUIVI (RESPONSABLE ; ÉCHÉANCIER)
<b>01</b>	<b>Mot de bienvenue, tour de table et question brise-glace</b>	<b>10 h 31 – 10 h 45</b>
<p>Mme Amélie Denoncourt souhaite la bienvenue aux délégués et aux personnes-ressources.</p> <p>Elle rappelle les consignes à respecter pour le bon déroulement de la rencontre en ligne.</p> <p>Tous se présentent tour à tour, et répondent à la question « Quel sujet à l'ordre du jour vous intéresse le plus ? ».</p> <p>Mme Denoncourt complète le mot de bienvenue en présentant le cahier du participant qu'elle a fait parvenir à tous en version électronique. Les membres peuvent utiliser le cahier à leur guise pour structurer leur prise de notes et ainsi favoriser la rétroaction avec les partenaires qu'ils représentent, alimenter leur créativité, les encourager à prendre action et consigner les questions pour les poser à la fin des présentations.</p>		
<b>02</b>	<b>Lecture et adoption de l'ordre du jour</b>	<b>10 h 45 – 10 h 48</b>
<p>Mme Amélie Denoncourt fait la lecture de l'ordre du jour suivant :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1) Mot de bienvenue, tour de table et question brise-glace</li> <li>2) Lecture et adoption de l'ODJ</li> <li>3) Lecture et approbation du CR de la dernière rencontre</li> <li>4) Suivi des actions découlant de la dernière rencontre</li> <li>5) Présentation du Rapport sur les insectes et les maladies des arbres en Chaudière-Appalaches en 2024</li> </ol>		

ÉLÉMENTS IMPORTANTS	SUIVI (RESPONSABLE ; ÉCHÉANCIER)
---------------------	--

- 6) Présentation de l'état d'avancement du comité « chemins »
- 7) Suites du PAC sur les peuplements rares
- 8) Présentation et sondage de l'AF2R sur les besoins en formation
- 9) Retour sur la consultation sur les travaux non commerciaux dans la FSL
- 10) Présentation de la distinction entre consultation dirigée, consultation TGIRT et consultation publique
- 11) Suivi des objectifs annuels, des comités de travail et des PAC
- 12) Appel à projet d'acquisition de connaissance
- 13) Points d'information
  - a) Dossier acéricole
  - b) Bilan des rapports annuels des TGIRT
  - c) Calendrier d'élaboration du PAFIT
  - d) Autoformation et réflexion en vue de contribuer au prochain PAFIT
- 14) Présentation de l'état d'avancement de l'outil de visualisation 3D
- 15) Sondage de satisfaction
- 16) Fin de la rencontre

**DEC\_2025-02-13\_01**

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

---

<b>03</b>	<b>Lecture et approbation du compte-rendu de la dernière rencontre</b>	<b>10 h 48 – 10 h 49</b>
-----------	--	--------------------------

---

La plus récente version du compte-rendu de la rencontre du 28 novembre 2024 a été transmise aux membres par courrier électronique le 23 janvier 2025, ce qui leur a permis de lire le compte-rendu à l'avance.

Mme Véronique Brochu propose l'approbation du compte-rendu, M. Dave Chouinard appuie la proposition.

**DEC\_2025-02-13\_02**

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

---

<b>04</b>	<b>Suivi des actions découlant de la dernière rencontre</b>	<b>10 h 49 – 10 h 51</b>
-----------	---	--------------------------

---

Mme Amélie Denoncourt fait le suivi des actions découlant de la dernière rencontre qui ne seront pas abordées à un autre moment pendant la rencontre :

- Point 10, concernant les enjeux régionaux pour le calcul de possibilité forestière (CPF) : le tableau des enjeux régionaux pour le CPF a été transmis aux membres dans le courriel de suivi du 17 décembre 2025.
-

ÉLÉMENTS IMPORTANTS	SUIVI (RESPONSABLE ; ÉCHÉANCIER)
---------------------	--

- Point 10, concernant le renouvellement du PADF : Mme Lucie Tessier s'est informée au sujet du cumul des aides financières dans le cadre du PADF, et précise que si les fonds proviennent d'un autre programme gouvernemental, les fonds sont considérés comme public dans le calcul des cumuls alors que si les fonds proviennent de la MRC (revenus divers), ils sont considérés comme une mise de fonds privé.

---

**05 Présentation du Rapport sur les insectes et les maladies des arbres en Chaudière-Appalaches en 2024** 10 h 51 – 11 h 27

---

M. Thomas Aubé, technicien forestier, présente les faits saillants du [relevé des insectes et des maladies](#) observés en Chaudière-Appalaches à l'été 2024 (voir la [Présentation\\_Thomas Aubé\\_Insectes et maladies\\_2025-02-13](#)).

Les faits saillants sont les suivants :

- La **tordeuse des bourgeons de l'épinette** (TBE) progresse en provenance du Bas-Saint-Laurent. Les dégâts sont concentrés dans la MRC de L'Islet ;
  - Les plantations de Chaudière-Appalaches sont épargnées par la **TBE**, à l'exception de celles dans le Nord-Est près du Bas-Saint-Laurent ;
  - La **livrée des forêts** cause des dégâts de façon concentrée et éparse. Les plus grands dommages ont été retrouvés au Lac-Frontière. Selon les explications de M. Aubé, la livrée des forêts suit un cycle de trois ans : An 1) la livrée s'installe, An 2) la population de livrées atteint un maximum, et on note l'arrivée importante de la mouche sarcophage, qui est un insecte parasite de la livrée des forêts, An 3) la population de livrées diminue en raison du parasitage exercé par la mouche sarcophage. La production acéricole pourrait être affectée à la baisse par la livrée pendant les années où elle défolie les érables. Toutefois, les érablières en santé seraient en mesure de passer à travers ces trois années de défoliation et de retrouver une production normale par la suite ;
  - La **tordeuse du tremble** a une présence réduite cette saison est se retrouve davantage à Ste-Perpétue. Des dommages sont notés depuis 2021 ;
  - Il n'y a aucune présence de **défoliateurs tardifs** dans le secteur cette année ;
  - La **maladie corticale du hêtre** est omniprésente et ravageuse dans l'entièreté du secteur, comme elle est dans la région depuis possiblement 2019. Elle est rendue au dernier des 4 stades, soit au stade dévastation ;
-

ÉLÉMENTS IMPORTANTS	SUIVI (RESPONSABLE ; ÉCHÉANCIER)
---------------------	--

- Le longicorne brun a été détecté à Saint-Honoré-de-Shenley en Beauce. Les dommages sont minimes et concentrés pour l'instant ;
- L'**agrile du frêne** est concentrée dans le secteur de Montmagny, sur le bord du fleuve ;
- L'**arpenteuse de Bruce** et l'**arpenteuse d'automne**, sont à surveiller particulièrement dans les érablières (feuilles comme un fromage suisse).

Les membres de la TGIRT posent des questions et il en ressort les éléments suivants :

- L'état des frênaies dans la Forêt de la Seigneurie de Lotbinière (FSL) n'a pas spécifiquement été évaluée en 2024. M. Aubé précise que l'information recueillie l'an dernier était dans les secteurs de Cap-St-Ignace, St-Vallier et près de la route 132. Il n'a pas d'information pour la FSL mais cela pourrait être demandé comme suivi particulier l'an prochain ;
- Ce sont les larves du longicorne brun qui causent des dommages en creusant des galeries dans le bois, comme pour les autres longicornes. Pour l'instant, aucun dommage n'a été détecté ;
- Des données géomatiques sont disponibles sur [Forêt Ouverte](#), entre autres en consultant les cartes prédéfinies « Perturbations de la forêt » et « Tordeuse des bourgeons de l'épinette » ;
- Les membres sont intéressés à ce que M. Thomas Aubé soit invité annuellement pour transmettre les informations sur l'état de la situation pour les insectes et maladies en Chaudière-Appalaches.

---

## 06 Présentation de l'état d'avancement du comité « chemins »

11 h 27 – 11 h 45

Mme Amélie Denoncourt présente l'état d'avancement des travaux du comité sur les chemins :

- Trois rencontres du comité de travail « chemins » ont eu lieu depuis la dernière rencontre de la TGIRT (pour un total de 5 rencontres) ;
  - Une ébauche de fiche enjeu-solution est présentée, afin de donner une idée du résultat attendu des travaux du comité « chemins » a priori ;
  - Une synthèse des pistes de réflexion en lien avec les changements climatiques est présentée ;
  - Une proposition de procédure de priorisation, adaptée de celle utilisée par la CRÉ en 2015, est présentée ;
  - Une liste de caractéristiques à considérer pour définir l'état d'un chemin est présentée ;
  - Une première ébauche de projet d'acquisition de connaissances est présentée.
  - La prochaine rencontre aura lieu le 24 février.
-

## ÉLÉMENTS IMPORTANTS

SUIVI  
(RESPONSABLE ;  
ÉCHÉANCIER)**07 Suites du PAC sur les peuplements rares****11 h 45 – 12 h 08**

M. Martin Paulette présente les principales recommandations (dans leur forme finale) qui résultaient de la première phase d'un PAC sur les peuplements rares, avant de présenter les suites que le CRECA souhaite donner à ce projet (voir la [Présentation\\_Martin\\_Paulette\\_PAC\\_Peuplements\\_rares\\_20205-02-13](#)).

Les recommandations sont :

- **Exclure de l'exploitation les 28 peuplements**, totalisant 185,2 ha, où la présence d'un type rare, ou d'un marécage arboré riverain protégé par le RADF, a été confirmée, jusqu'à ce qu'ils soient validés par la direction de la protection des forêts (DPF) du MRNF et bénéficient d'un statut d'aire protégée ou de protection adéquate.
- **Créer de nouvelles aires protégées**, à partir de six regroupements de peuplements à types écologiques rares ou les intégrer à des projets d'aires protégées existants. Soumettre ces propositions à la direction de la protection des forêts (DPF) du MRNF.
- **Inventorier rapidement 7 peuplements** menacés ou problématiques (peuplements 8, 9, 10, 16, 23, 31 et 56).
- **Maintenir la suspension de la planification forestière** dans les 36 peuplements aux types rares, non encore inventoriés et situés dans les projets d'aires protégées déposés à l'automne 2024 au MELCCFP, jusqu'à la fin du présent PAFIO (2028). Puis inventorier ceux qui ne seront pas protégés au terme de cet exercice.
- **Inventorier les 13 peuplements susceptibles** d'avoir un type écologique rare et d'être des marécages arborescents riverains (MAR) lors des inventaires d'interventions réguliers faits par le MRNF à la suite de l'élaboration et de la bonification, en concertation, d'un protocole de reconnaissance des MAR tenant compte des préoccupations du CRECA.

Le CRECA propose les suites ci-dessous au projet réalisé :

- Le CRECA proposera un nouveau PAC pour inventorier 7 peuplements forestiers jugés prioritaires dans le rapport du projet finalisé en 2024.
- Le CRECA prévoit déposer une demande de financement au programme « Fonds des solutions climatiques axées sur la nature (FSCAN) » pour finaliser ces inventaires, analyser les meilleurs moyens de conservation et assurer les suivis nécessaires. Une contribution de la TGIRT au second PAC pour ces 7 peuplements faciliterait également l'obtention du financement, qui requiert une contrepartie de 50 %.

ÉLÉMENTS IMPORTANTS	SUIVI (RESPONSABLE ; ÉCHÉANCIER)
<p>Mme Amélie Denoncourt fera parvenir une lettre d'appui à ce projet aux membres de la TGIRT, en leur demandant de confirmer par retour de courriel s'ils acceptent que la TGIRT signe cette lettre afin de soutenir la demande de financement du CRECA.</p> <p>Elle termine en mentionnant qu'une rencontre aura lieu le 20 février pour que Mme Suzanne Lepage puisse présenter le protocole d'inventaire des marécages arborescents riverains (MAR) du MRNF, comme le CRECA a détecté quelques cas de figure où le protocole d'inventaire ne serait pas assez précis pour identifier correctement les MAR. Ceux qui souhaitent assister à cette présentation sont les bienvenus.</p>	<p>Faire parvenir la proposition de lettre d'appui aux membres (Amélie Denoncourt ; suite à la rencontre)</p> <p>Confirmer l'appui/ou non de la TGIRT à ce projet (Tous, par courriel ; 23 février)</p>
<p><b>08 Présentation et sondage de l'AF2R sur les besoins en formation</b></p>	<p><b>13 h 02 – 13 h 19</b></p>
<p>Mme Julie Molard, directrice générale de l'Association forestière des deux rives (AF2R), présente la mission de l'AF2R, ses principales actions (voir le <a href="#">Rapport d'activités 2023-2024</a>), puis elle explique qu'elle invite les membres à répondre à un questionnaire en ligne pour évaluer les besoins en formation des participants à la TGIRT, pour éventuellement proposer un plan de formation.</p>	<p>Remplir le questionnaire de l'AF2R (Tous ; 1<sup>er</sup> mars)</p>
<p><b>09 Retour sur la consultation sur les travaux non commerciaux dans la FSL</b></p>	<p><b>13 h 19 – 13 h 31</b> <b>14 h 41 – 15 h 00</b></p>
<p>Mme Lucie Tessier présente les faits saillants sur la consultation dirigée qui a eu lieu du 9 décembre 2024 au 6 janvier 2025, au sujet de travaux d'éclaircie pré-commerciale par puits de lumière dans la Forêt de la Seigneurie de Lotbinière (voir la <a href="#">Présentation Lucie Tessier Consultation dirigée EPC puits FSL 2025-02-13</a>).</p> <p>Les faits saillants sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 10 lettres ont été envoyées par courriel aux personnes et organismes directement concernés par les secteurs d'intervention (titulaires de baux de villégiature situés dans un rayon de 1,5 km, détenteurs de permis d'érablières, clubs de quad dont les sentiers passent à proximité) ;</li> <li>- 5 commentaires ont été reçus ;</li> <li>- Les thèmes abordés dans les commentaires concernaient : <ul style="list-style-type: none"> <li>- La protection du potentiel acéricole : demande de prioriser l'érable à sucre près des érablières sur terres publiques.</li> <li>- Le choix des essences : questionnement sur la priorisation entre érable et bouleau jaune.</li> <li>- Les espèces rares ou en raréfaction : souhait que certaines essences soient mieux prises en compte dans les traitements.</li> </ul> </li> </ul>	

- La propagation du nerprun bourdaine : ouverture du couvert à minimiser pour limiter sa propagation.
- Les délais de réponse : jugés serrés, la remarque a été retenue.
- La qualité des documents : amélioration souhaitée pour la clarté et la présentation des documents en ligne.

Les membres de la TGIRT questionnent et discutent. Certains membres :

- Questionnent l'efficacité de ce type de traitement dans le type de peuplements qu'il y a dans la FSL (*i.e.* peuplements plus dégradés) ;
- Questionnent le choix des essences à maintenir (frêne dans un contexte d'agrile du frêne ? bouleau jaune au détriment de l'érable ? érable au détriment du bouleau jaune ? Etc.). Le MRNF explique que des compromis ont dû être faits comme différents groupes d'intérêts demandaient de maintenir différentes essences ;
- Soulignent qu'ils n'ont pas été satisfaits de la réponse du MRNF au sujet des précautions prises concernant le nerprun bourdaine. Le MRNF apprend cette insatisfaction séance tenante.

On met la discussion sur pause pour aborder les autres sujets à l'ordre du jour, et on y revient en fin de rencontre. Certains membres :

- Questionnent le système entourant les travaux non commerciaux (Rexforêt, appel d'offres, soumissions, délais, etc.) ;
- Sont insatisfaits du grand volume de bois qui reste au sol suite à l'éclaircie.

M. Jason Lamontagne conclut en mentionnant que les modalités d'application du traitement ont été développées par des chercheurs, que ces derniers ont été sur le terrain avec les professionnels du MRNF, que les peuplements ciblés pour les traitements cadraient parfaitement avec les critères, que les travaux ne sont pas terminés, mais que Rexforêt fait un suivi serré des travaux, afin de s'assurer que la qualité des interventions soit au rendez-vous.

---

## 10 Présentation de la distinction entre consultation dirigée, consultation TGIRT et consultation publique 13 h 31 – 13 h 43

---

Mme Lucie Tessier présente la distinction entre consultation dirigée et consultation publique dans le cas d'une modification au PAFIO (voir la [Présentation Lucie Tessier Consult. dirigée vs consult. TGIRT ou publique 2025-02-13](#)).

Les principales informations à retenir sont les suivantes :

- L'article 59 de la LADTF précise que les modifications au PAFIO doivent faire l'objet d'une consultation publique si elles :
    - ajoutent un nouveau secteur d'intervention ou une nouvelle infrastructure ;
-

ÉLÉMENTS IMPORTANTS	SUIVI (RESPONSABLE ; ÉCHÉANCIER)
---------------------	--

- modifient de manière substantielle un secteur, une infrastructure ou une norme d'aménagement forestier.
- La consultation publique en cas de modification au PAFIO :
  - Vise l'ensemble de la population ;
  - Dure 25 jours consécutifs ;
  - Est obligatoire lorsqu'il y a ajout ou modification substantielle ;
  - Est encadrée à l'échelle provinciale avec publication sur une plateforme officielle ;
  - Se conclut par un rapport de suivi des commentaires reçus.
- La consultation dirigée en cas de modification au PAFIO :
  - Est utilisée en contexte exceptionnel ou urgent (ex. : chablis après tempête) ;
  - S'adresse uniquement aux intervenants directement concernés ;
  - Est réalisée par envoi de lettres ciblées ;
  - A une durée moyenne de 10 jours ouvrables ;
  - Ne présente aucune balise précise au-delà de la définition de « modification substantielle ».
- Les modifications substantielles selon le MRNF sont :
  - contour d'un secteur d'intervention potentiel hors zone consultée
  - une modification de la localisation d'une infrastructure hors zone consultée
  - un changement de traitement vers + intensif

Dans certaines régions au Québec, on utilise une grille de gestion des écarts pour baliser les démarches en cas de modification au PAFIO (voir la diapo 14 pour un exemple concret). Nous pourrions en rédiger une avec la TGIRT pour mieux encadrer des situations comme celle vécue cet hiver dans la Seigneurie de Lotbinière.

---

#### 11 Suivi des objectifs annuels, des comités de travail et des PAC

13 h 43 – 13 h 46

Mme Amélie Denoncourt fait le suivi des objectifs annuels, des comités de travail et des PAC qui ne sont pas abordés pendant la rencontre.

- Comité de travail sur la qualité de l'expérience et ses objectifs associés : pas de rencontre prévue finalement
  - Diffusion de l'information provenant du Groupe de travail sur les nerpruns et ses partenaires et appui au Groupe de travail :
    - o L'AMVAP et le CRECA sont en attente d'une réponse en février pour la proposition de projet qu'ils ont soumis à la Fondation de la Faune ;
    - o Une troisième rencontre du Groupe de travail sur les nerpruns est sur le point d'être cédulée en mars ;
-

ÉLÉMENTS IMPORTANTS	SUIVI (RESPONSABLE ; ÉCHÉANCIER)
---------------------	--

- Le Bureau d'écologie appliquée (BEA) a créé un outil de gestion pour les espèces exotiques envahissantes selon un mandat du MELCCFP. Cet outil public a le potentiel d'être utile dans le cadre des travaux du Groupe de travail sur les nerpruns, et pourrait être présenté à la TGIRT.
- Avoir une réflexion sur l'impact et l'adaptation aux changements climatiques : en cours avec le comité « chemins », pas de nouveau
- Améliorer le sentiment d'influence des membres de la TGIRT sur la planification forestière :
  - Mettre en évidence *a priori* la façon dont le travail sur un enjeu pourrait influencer la planification forestière : en cours avec le comité « chemins », pas de nouveau

Projets d'acquisition de connaissance

- PAC FHVC : Rapports finaux déposés et envoyés à tous par courriel

<b>12 Appel à projet d'acquisition de connaissance</b>	<b>13 h 47 – 13 h 49</b>
<p>Mme Amélie Denoncourt propose que l'appel à projet d'acquisition de connaissances se fasse en continue pour le PADF 2024-2027, sous la forme « premier arrivé – premier servi, jusqu'à concurrence du budget disponible », et que le processus d'acceptation des projets soit plus structuré pour tout de même assurer la qualité et la pertinence des projets retenus. Pour le triennal 2024-2027, un montant de 50 000 \$ serait disponible, en dehors des 21 000 \$ engagés pour les deux dernières années du PAC sur les outils de visualisation 3D.</p> <p>La documentation (Guide et formulaires) associée au dépôt d'une proposition de projet d'acquisition de connaissances sera acheminée aux membres de la TGIRT dès que possible.</p>	<p>Transmettre la documentation pour le dépôt d'une proposition de PAC (Amélie Denoncourt ; dès que possible)</p>
<b>13 Points d'information</b>	<b>13 h 49 – 14 h 01</b>
<p>a) Dossier acéricole</p> <p>M. Sylvain Lamontagne n'a aucune nouvelle information à communiquer au sujet de ce dossier.</p> <p>b) Bilan des rapports annuels des TGIRT</p> <p>Mme Amélie Denoncourt rapporte les informations présentées lors du bilan des rapports annuels <u>2022-2023</u> des TGIRT aux coordonnateurs TGIRT externes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Moyenne de 25 participants par TGIRT (vs 24 en Chaudière-Appalaches)</li> <li>- Nombre de rencontres : 4,3 (vs 4 en Chaudière-Appalaches)</li> <li>- Taux de participation : 63 % (vs 79 % en Chaudière-Appalaches ; mais le calcul n'était pas normalisé en 2022-2023)</li> </ul>	

ÉLÉMENTS IMPORTANTS	SUIVI (RESPONSABLE ; ÉCHÉANCIER)
<p>- Taux de satisfaction : évaluation non uniforme, et pas sur toutes les tables (comparaison possible à partir de 2024-2025).</p> <p>c) Calendrier d'élaboration du PAFIT</p> <p>Mme Lucie Tessier informe les membres au sujet du calendrier général d'élaboration du PAFIT. La fenêtre pour travailler les enjeux locaux, ou pour réviser le contenu du PAFIT sera d'ici 2026. L'échéancier régional devrait être mieux défini au printemps 2025. Le calendrier sera partagé aux membres par courriel.</p> <p>d) Autoformation et réflexion en vue de contribuer au prochain PAFIT</p> <p>Mme Amélie Denoncourt explique que le module 2 de la formation préparée par le Bureau de coordination des TLGIRT est maintenant disponible. Ce module a pour sujet la contribution de la TLGIRT à l'élaboration du PAFIT :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les enjeux locaux et le PAFIT ;</li> <li>- Les étapes pour l'inscription au PAFIT d'un enjeu local et de la solution retenue ;</li> <li>- Le temps nécessaire au traitement d'un enjeu.</li> </ul> <p>Comme il est temps de penser à l'élaboration du prochain PAFIT, Mme Denoncourt propose un exercice aux membres, selon ces étapes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réaliser l'autoformation individuellement ;</li> <li>- Consulter les enjeux présentés au PAFIT comme suggéré dans la formation;</li> <li>- Sonder les partenaires qu'ils représentent pour juger du niveau de satisfaction en lien avec les enjeux traités ;</li> <li>- Participer avec la coordonnatrice à une rencontre en petits groupes, en dehors des rencontres régulières de la TGIRT, pour amorcer les réflexions ;</li> <li>- Présenter le contenu de ces réflexions à la TGIRT de juin.</li> </ul>	<p>Partager le calendrier aux membres de la TGIRT (Lucie Tessier ; dès que possible)</p> <p>Participer à l'exercice de réflexion pour l'élaboration du prochain PAFIT (Tous; suite au courriel d'instructions d'Amélie Denoncourt)</p>
<p><b>14 Présentation de l'état d'avancement de l'outil de visualisation 3D</b></p> <p>Mmes Esther Carle-Pruneau (CERFO) et Alicia Lamontagne (CIMMI), accompagnées de leurs collègues M. Vincent Thomas (CIMMI) et Mme Sophie Dallaire (CERFO), présentent l'état d'avancement de l'outil de visualisation 3D (Voir la <a href="#">Présentation CERFO CIMMI Outils 3D 2025-02-13</a>).</p> <p>Les informations suivantes sont présentées :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le CERFO et le CIMMI sont deux centres collégiaux de transfert de technologies (CCTT) affiliés au Cégep Ste-Foy ;</li> <li>- Le projet a débuté à l'automne afin de concevoir un outil de visualisation 3D réaliste des paysages forestiers pour faciliter la compréhension des effets de l'aménagement forestier sur le paysage, dans un contexte de concertation, consultation et harmonisation ;</li> </ul>	<p><b>14 h 00 – 14 h 39</b></p>

ÉLÉMENTS IMPORTANTS	SUIVI (RESPONSABLE ; ÉCHÉANCIER)
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le projet s'échelonne sur 3 ans, il nécessite un travail de collaboration entre le CERFO, qui développe les règles de création des écosystèmes à partir de données disponibles sur Forêt Ouverte, et le CIMMI qui développe l'application 3D qui permet de visualiser ces écosystèmes ;</li> <li>- Après une démonstration de l'outil, les présentatrices expliquent quelles sont les prochaines étapes du développement de l'outil et quelles perspectives il amène.</li> </ul> <p>Les membres posent des questions et émettent des commentaires. Il en ressort les éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Il est souligné que l'outil semble très intéressant et qu'il semble répondre au besoin exprimé par la TGIRT à ce jour ;</li> <li>- Des modélisations pourront éventuellement être réalisées dans d'autres secteurs de la région. Les résultats de travaux sylvicoles antérieurs pourraient servir de validation des résultats générés par l'outil ;</li> <li>- Les types d'essences peuvent être pris en compte et sont illustrés à partir de modèles les plus ressemblants dans la mesure où ceux-ci existent. Du développement de modèles d'arbre pourrait s'avérer nécessaire pour peaufiner l'outil dans une deuxième phase ;</li> <li>- La croissance des peuplements ne peut être simulée à ce stade-ci du développement de l'outil, mais ce serait possible de le faire dans une deuxième phase ;</li> <li>- Les validations des résultats visuels obtenus seront très importantes ; il faut s'assurer que les simulations soient les plus réalistes possible pour ne pas créer d'attentes auprès des gens consultés.</li> </ul>	
<p><b>15 Sondage de satisfaction</b></p> <p>Mme Amélie Denoncourt explique qu'elle produira dans les prochains mois le rapport annuel 2024-2025 pour la TGIRT et souhaite donc recueillir les avis des membres de la TGIRT concernant le bilan qu'ils font de la dernière année, ainsi que des suggestions pour la prochaine année.</p> <p>Elle invite les membres à remplir le sondage, comportant un plus grand nombre de questions cette fois-ci, afin d'évaluer leur taux de satisfaction en lien avec le fonctionnement de la rencontre du jour, tout en faisant le bilan de l'année 2024-2025.</p> <p>Comme le sondage peut nécessiter plus de réflexion cette fois-ci, les membres peuvent le compléter en utilisant la version électronique (lien envoyé par courriel) d'ici le 1<sup>er</sup> mars 2025.</p>	<p><b>14 h 39 – 14 h 41</b></p> <p>Remplir le sondage annuel (Tous, 1<sup>er</sup> mars)</p>

ÉLÉMENTS IMPORTANTS	SUIVI (RESPONSABLE ; ÉCHÉANCIER)
---------------------	--

---

**16 Fin de la rencontre**

**15 h 00**

---

La prochaine rencontre aura lieu le 5 juin 2025, en présentiel.

La rencontre se termine à 15 h 00.

---

**COMPTE-RENDU FINALISÉ LE 8 MARS 2025 PAR :**

**Amélie Denoncourt, ing. f.**

Coordonnatrice du PADF et de la TGIRT pour la région de la Chaudière-Appalaches



**COMPTE-RENDU APPROUVÉ PAR LA TGIRT LE 4 JUIN 2025**